

Zec **Martin-Valin**

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
MARTIN-PÊCHEUR INC.**

ZEC MARTIN-VALIN

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOVEMBRE 2017

Raynald Lapointe – Président
Martin Privé – CPA Auditeur CA



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.
MERCREDI 4 avril 2018 À 19H00**

Ordre du jour

- P-01 Ouverture de l'assemblée
- P-02 Mot de bienvenue et présentation des administrateurs
- P-03 Acceptation de l'ordre du jour
- P-04 Lecture et acceptation du procès-verbal du 29 mars 2017
- P-05 Message du président et lecture du rapport annuel du conseil d'administration
- P-06 Ariane Phosphate
- P-07 Ratification des actes posés par le conseil d'administration
- P-08 Modification aux lettres patentes
- P-09 Projet chasse à l'ours
- P-10 Rapport financier au 30 novembre 2017
- P-11 Nomination d'un vérificateur
- P-12 Proposition de transition élective
- P-13 Élection de quatre postes au conseil d'administration

Présentation des candidats

Pause et votation

- P-14 Résultat des élections
- P-15 Varia
- P-16 Levée de l'assemblée



MOT DU PRÉSIDENT

Comme président et porte-parole du Conseil d'administration de l'association chasse et pêche Martin-Pêcheur, j'ai le grand plaisir d'ouvrir cette 39^e rencontre annuelle des membres.

Dans un premier temps, permettez-moi de vous adresser au nom des administrateurs présents, un gros merci pour votre présence. Celle-ci est très importante pour nous. Elle témoigne de l'intérêt que vous portez aux objectifs poursuivis par votre association et c'est pour nous, un réel soutien. L'Assemblée générale est toujours un moment important dans la vie d'une association : c'est l'occasion d'informer, de faire le point, de rendre compte aux adhérents des actions entreprises et des résultats obtenus. C'est aussi l'occasion d'avoir avec vous, une discussion et de vérifier de la pertinence de nos activités, par rapport à vos attentes.

Un peu d'histoire

L'Assemblée générale 2018 est particulièrement importante, car elle marque le 40^e anniversaire de la fondation des Zones d'Exploitation Contrôlées au Québec.

Effectivement, votre Zec, fait partie d'un réseau d'infrastructures territoriales mis en place en 1978, par le gouvernement du Québec, pour prendre la relève des clubs privés de pêche, de chasse et de piégeage. Ce réseau inclut 63 Zecs de superficie comme la nôtre et 23 Zecs de rivières pour un total de 86 zones.

Au cours des 40 dernières années, votre Zec a joué dans la communauté un rôle économique plus large que ne le faisaient les clubs privés. En plus d'être un lieu de « chasse et pêche », elle fait la promotion de services récréatifs et touristiques diversifiés tels que : le camping, canot et canot-camping, observation de la nature et de la faune, cueillette de petits fruits et de randonnée pédestre etc. Elle est aussi devenue facilement accessible à tous les amateurs de plein air et généralement, sans réservation.

En tant que président de votre association, je souhaiterais vivement remercier tous les administrateurs, qui ont contribué au bon fonctionnement de notre Zec pour l'année 2017. Leur engagement et leur implication ont permis à votre Zec, de continuer à s'améliorer. Vous le constaterez plus particulièrement lors de leur présentation respective.

Permettez-moi aussi, en cette année d'anniversaire, de féliciter en mon nom personnel et en celui de tous les membres de la Zec Martin-Valin, les personnes bénévoles qui œuvrent et qui ont œuvré à la Zec Martin-Valin, nos partenaires qui nous ont soutenus, ainsi que tous les gestionnaires et les travailleurs qui ont défilé au cours des ans.

Toutes ces personnes ont su par leur savoir-faire, leur savoir-être, leur dévouement, leur disponibilité à faire évoluer la Zec, tout en assurant sa continuité et en faisant d'elle un rayonnement dans la communauté.

Raynald Lapointe, président

ADMINISTRATEURS ÉLUS

ASSELIN CAMIL	Élu jusqu'à l'assemblée générale de 2018
BLACKBURN DANIEL	Élu jusqu'à l'assemblée générale de 2018
GARON MARTIN (Vice-Président)	Fin de mandat
GOBEIL GAÉTAN	Fin de mandat
LAFORGE DENIS	Élu démissionnaire
LAPOINTE RAYNALD (Président)	Élu jusqu'à l'assemblée générale de 2018
LESSARD CARL (Finance)	Élu jusqu'à l'assemblée générale de 2018
MARCHAND GHYSLAIN	Élu jusqu'à l'assemblée générale de 2018
MASSON HÉLÈNE	Fin de mandat

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF (SANS DROIT DE VOTE)

BOUCHARD MANDY	Coordonnatrice pour 2018
TREMBLAY MICHAËL	Coordonnateur de mai à septembre 2017
TRUDEAU JULIE	Coordonnatrice par intérim
DORÉ MAXIME	Adjoint aux opérations
LISSETTE GAGNON	Adjointe administrative en remplacement 2017

CONSEILLER JURIDIQUE

M ^e BOIES KARINE	Avocate Cabinet Cain Lamarre
M ^e TREMBLAY ARIANNE	Avocate Cabinet Cain Lamarre

LISTE DES EMPLOYÉS AU 30 NOVEMBRE 2017

<u>EMPLOYÉS</u>	<u>FONCTION</u>	<u>ANNÉE</u>
Blackburn Dany	Assistant Patrouilleur	37 Ans
Caron René	Assistant Patrouilleur	34 Ans
Lalancette Rémi	Assistant Patrouilleur	34 Ans
Tremblay Denis	Assistant Patrouilleur	32 Ans
Gagné Martin	Assistant à l'accueil	31 Ans
Petit Luc	Assistant à l'accueil	29 Ans
Dufour Yvon	Assistant à l'accueil	29 Ans
Fradet Dany	Assistant à l'accueil	23 Ans
Girard Nancy	Assistante à l'accueil	16 Ans
Bouchard Stéphan	Assistant à l'accueil	9 Ans
Girard Audrey	Gardiennne à l'accueil occasionnelle	6 Ans
Harvey Marie-Josée	Assistante à l'accueil occasionnelle	3 Ans
Alexandra Simard	Préposée à l'accueil étudiante	3 Ans
William Tremblay	Préposé à l'accueil étudiant	2 Ans
Barbara-Anne Patry	Préposée à l'accueil	1 An
Jordan Dallaire	Préposé à l'accueil	1 An
Stéphanie Savard	Préposée à l'accueil	1 An
Jérôme Tremblay	Préposé à l'accueil étudiant	1 An
Yves Boudreault	Journalier occasionnel	1 An

Notes

Note 1 Afin d'alléger la lecture de ce document, là où la forme féminine n'est pas appliquée, celle-ci est sous-entendue, s'il y a lieu.

Note 2 Signification des abréviations :

MRC : MRC du Fjord-du-Saguenay

RRGZ : Regroupement régional des gestionnaires de Zecs

TNO : Territoire non organisé

ZEC : Zone d'exploitation contrôlée

RNI : Règlement sur les normes d'intervention (en milieu forestier)

MFFP : Ministère des forêts de la faune et des parcs

PDAR : Plan de développement et d'aménagement récréotouristique

OGZ : Organisme gestionnaire de Zecs

FQCQ : Fédération des clubs quads du Québec

Procès-verbal : Assemblée générale annuelle et extraordinaire de l'Association chasse et pêche Martin-pêcheur inc., tenue au Centre de Congrès & Hôtel La Saguenéenne de Chicoutimi le mercredi 29 mars 2017 à 19h00

P-01 Ouverture de l'assemblée

Le président du conseil d'administration, monsieur Raynald Lapointe, souhaite la bienvenue à tous les membres présents.

- 163 membres actifs
- 29 membres auxiliaires

P-02 Mot de bienvenue et présentation des administrateurs

Le président fait la lecture du mot de bienvenue et présente les administrateurs actifs au conseil d'administration, ainsi que le personnel de gestion.

P-03 Acceptation de l'ordre du jour

Le président fait la lecture de l'ordre du jour :

- P-01 Ouverture de l'assemblée
- P-02 Mot de bienvenue et présentation des administrateurs
- P-03 Acceptation de l'ordre du jour
- P-04 Lecture et acceptation du procès-verbal du 20 avril 2016
- P-05 Message du président et lecture du rapport annuel du conseil d'administration
- P-06 Ratification des actes posés par le conseil d'administration
- P-07 Présentation Arianne Phosphate
- Pause 10 minutes
- P-08 Modification des lettres patentes et règlements généraux de l'association
- P-09 Rapport financier au 30 novembre 2016
- P-10 Nomination d'un vérificateur

P-11 Élection (six postes au conseil d'administration)

Présentation des candidats

Pause et votation

P-12 Augmentation de 2\$ pour la carte de membre de 2017

P-13 Acceptation du Règlement #1 Concernant les conditions de pratique de certaines activités récréatives sur le territoire de Zec Martin-Valin

P-14 Modification de la tarification

P-15 Résultat des élections

P-16 Varia

P-17 Levée de l'assemblée

Suite à la lecture, monsieur Lapointe demande à l'auditoire s'il y a des points à ajouter au Varia. Aucune demande en ce sens n'est faite à l'assemblée. Monsieur Lapointe précise qu'il laissera tout de même le Varia ouvert. Il indique également aux membres que la présentation d'Arianne Phosphate, au point P-07 est annulée. Également, afin que les élections ne se tiennent pas à une heure trop tardive dans la soirée, il est soumis à l'assemblée d'annuler la pause au point P-07 et de ne conserver que la pause prévue aux élections.

RÉSOLUTION : AGA-17-001

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN MARC BRASSARD

APPUYÉ PAR : DANIEL BLACKBURN

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR TEL QUE LU AUX MEMBRES PRÉSENTS.

P-04 Lecture et acceptation du procès-verbal du 20 avril 2016

Le président du conseil d'administration invite la coordonnatrice, madame Myriam Benoit, à faire la lecture du procès-verbal. Suite à la lecture, aucun commentaire n'est fait par les membres présents lors de l'assemblée.

RÉSOLUTION : AGA-17-002

IL EST PROPOSÉ PAR : JOCELYN BOUDREAULT

APPUYÉ PAR : FRANCE HUDON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL TEL QUE LU AUX MEMBRES PRÉSENTS.

P-05 Message du président et lecture du rapport annuel du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration, Raynald Lapointe, fait la lecture de son introduction du rapport annuel. Avant de commencer, il précise à l'assemblée que les questions et commentaires seront pris à la fin de la présentation du rapport des comités.

Le président du conseil d'administration invite les représentants des différents comités à faire la lecture de leur rapport respectif au sein du rapport annuel. Les administrateurs responsables d'un comité font la lecture de leur rapport. À la fin des lectures, le président du conseil d'administration demande une proposition afin d'accepter le rapport annuel.

RÉSOLUTION : AGA-17-003

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN HARVEY

APPUYÉ PAR : YVON LAPOINTE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LE RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TEL QUE LU À L'ASSEMBLÉE.

Le président demande s'il y a des questions ou des commentaires concernant le rapport annuel des administrateurs.

Martin Harvey demande s'il y a obligation cette année, pour la chasse, d'enlever les caches. Raynald Lapointe répond qu'il n'y a pas d'obligation cette année à cet effet. Martin Harvey demande également si les travaux de voirie peuvent arrêter durant la chasse. Ghyslain Marchand, en tant qu'administrateur responsable de la voirie, mentionne qu'effectivement une de nos priorités est de finir les travaux avant la chasse. Cette mention est même faite lors des appels d'offres aux contracteurs.

George Asselin demande si les travaux d'exploitation forestière sont nécessaires dans la période de chasse. Raynald Lapointe répond que la demande qu'il n'y ait aucune activité forestière durant la chasse est toujours faite au ministère et aux entreprises forestières. Toutefois, l'industrie forestière a priorité sur les autres activités sur le territoire. L'industrie peut décider de faire des travaux, malgré notre avis contraire. Raynald Lapointe assure les membres que cette revendication est constamment réitérée auprès du ministère lors de la présentation des plans d'aménagement forestier.

France Hudon félicite le conseil pour le rapport. Il était clair et bien présenté. Il demande une main d'applaudissements pour le travail derrière le rapport présenté.

P-06 Ratification des actes posés par le conseil d'administration

Le président du conseil d'administration demande une proposition afin d'approuver et de ratifier tous les règlements, les résolutions et les actes adoptés et posés par les administrateurs et officiers de la corporation, depuis la dernière assemblée générale annuelle des membres, tenue le 20 avril 2016.

RÉSOLUTION : AGA-17-004

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ GAUDREULT

APPUYÉ PAR : RÉJEAN BEAULIEU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LA RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

P-07 Présentation Arianne Phosphate

Le président du conseil d'administration rappelle que monsieur André Pedneault, d'Arianne Phosphate, n'a pu se présenter ce soir. Monsieur Lapointe fait la lecture de la lettre envoyée par monsieur Pedneault. Ce dernier avise les membres par écrit que le projet continue son avancement et que des développements importants sont prévus pour les prochains mois.

P-08 Modification des lettres patentes et règlements généraux de l'Association

Monsieur Lapointe amène aux membres que des modifications aux lettres patentes et aux règlements généraux de l'Association se devaient d'être faites afin de répondre à la réalité actuelle de l'Association et d'être aux normes avec la législation. Il invite Me Arianne Tremblay à venir s'asseoir à l'avant afin d'être disponible pour des questions d'ordre juridique.

Lettres patentes

Raynald Lapointe explique que des modifications aux lettres patentes doivent être faites afin d'être conformes à la loi sur les corporations à but non lucratif du Québec. Deux modifications sont de mises. La première vise à changer le siège social de l'organisation pour que ce soit Saguenay au lieu de Jonquière. La deuxième concerne la possibilité pour les membres de destituer un administrateur de son poste.

ÉTANT DONNÉ QUE le siège social de l'organisation doit être modifié;

ÉTANT DONNÉ QUE la possibilité pour les membres de destituer un administrateur de son poste doit être ajoutée à la réglementation;

ÉTANT DONNÉ QU'une modification des lettres patentes de l'Association était de mise afin qu'elles respectent la législation actuelle;

RÉSOLUTION : AGA-17-005

IL EST PROPOSÉ PAR : ROGER GERVAIS

APPUYÉ PAR : DENIS BARETTE

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

D'ACCEPTER LA MODIFICATION DES LETTRES PATENTES DE L'ORGANISATION TELLE QUE PROPOSÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Règlements généraux

De nouveaux règlements généraux ont été adoptés le 6 février 2017, comme transmis dans l'avis de convocation. Les modifications apportées aux règlements généraux ont été envoyées dans l'avis de convocation. Les règlements généraux seront accessibles sur le site Internet de la Zec Martin-Valin au courant des prochaines semaines.

L'objectif est que ces règlements soient conformes à la réalité et à la législation actuelle de l'Association; ces règlements ayant été rédigés lors de la création de l'organisation en 1978.

Les droits fondamentaux des membres n'ont pas été modifiés. Les modifications touchent davantage la structure des règlements et les procédures. Par exemple, les élections des membres du conseil d'administration ne seront plus aux 3 ans, mais aux 2 ans. Cette modification tient sa source de la loi sur les corporations à but non lucratif du Québec.

ÉTANT DONNÉ QU'une amélioration de la structure des règlements généraux et de leur procédure était nécessaire;

RÉSOLUTION : AGA-17-006

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-ROCH BONNEAU

APPUYÉ PAR : MICHEL LAPOINTE

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

D'ACCEPTER LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX TELLE QUE PROPOSÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

P-09 Rapport financier au 30 novembre 2016

Monsieur Lapointe invite maintenant monsieur Martin Privé et madame Geneviève Morin afin de venir faire la lecture du rapport de l'auditeur indépendant de l'Association.

Monsieur Privé fait la lecture de son rapport. Il précise que les investissements de camping ont été capitalisés cette année, au lieu d'être passés aux dépenses. Cette différence explique entre autre l'écart entre le surplus d'exploitation réel et le déficit prévu.

Georges Asselin demande sur combien d'années sont amortis les investissements sur le camping. Monsieur Privé répond qu'ils sont amortis sur 5 ans.

Aucune autre question n'est posée sur le rapport financier.

RÉSOLUTION : AGA-17-007

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LÉVESQUE

APPUYÉ PAR : RÉJEAN MORISSETTE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LE RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT 2016.

P-10 Nomination d'un vérificateur

Le conseil d'administration informe l'assemblée que dans l'objectif de maintenir la transparence envers les membres, lors de la vérification des états financiers 2017, nous effectuerons à nouveau un rapport de l'auditeur indépendant, au lieu d'une mission d'examen.

Monsieur Carl Lessard explique que depuis cette année, nous pourrions également demander une mission d'examen, ce qui est moins coûteux. Toutefois, ce rapport est moins poussé et les pièces justificatives ne sont pas vérifiées. Le rapport de l'auditeur indépendant fait une vérification plus soutenue de tous les revenus administrés et les dépenses décidées par le conseil d'administration et le personnel de gestion. Monsieur Lessard propose de maintenir le rapport de l'auditeur indépendant, par souci de transparence envers les membres.

Monsieur Lapointe demande à l'assemblée une résolution afin de reconduire le bureau comptable Martin Privé.

RÉSOLUTION : AGA-17-008

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS BARETTE

APPUYÉ PAR: RÉAL LÉTOURNEAU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONDUIRE LE BUREAU COMPTABLE MARTIN PRIVÉ POUR EFFECTUER UN RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT.

P-11 Élection de six postes au conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration propose de nommer madame Kim Tremblay, du Regroupement régional des gestionnaires de Zecs (RRGZ), afin de présider les élections du conseil d'administration.

RÉSOLUTION : AGA-17-009

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN MARC BRASSARD

APPUYÉ PAR : GHISLAIN GIRARD

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER COMME PRÉSIDENTE D'ÉLECTIONS MADAME KIM TREMBLAY ET COMME SCRUTATEURS MONSIEUR MAXIME DORÉ ET MADAME JULIE TRUDEAU.

Le président du conseil d'administration invite les administrateurs à céder leur place à la présidente d'élections afin de mener l'élection. La présidente d'élections, madame Kim Tremblay, annonce que six administrateurs sont sortants :

- Asselin, Camil
- Jean, Philippe
- Laforge, Denis
- Lapointe, Raynald
- Lessard, Carl
- Marchand, Ghyslain

Suite à la période de candidatures qui s'est terminée le 22 mars 2017, nous avons reçu neuf candidatures :

- Asselin, Camil
- Blackburn, Daniel
- Laforge, Denis
- Lapointe, Raynald
- Lapointe, Yvon
- Lessard, Carl
- Marchand, Ghyslain
- Montreuil, Réal
- Vaillancourt, Charles

Madame Tremblay offre aux candidats la possibilité de venir se présenter, au micro, aux membres présents à l'assemblée. Les candidats viennent chacun leur tour pour présenter leurs objectifs au sein du conseil d'administration.

Pause et élections

P-12 Augmentation de deux dollars pour la carte de membre de 2017

Monsieur Carl Lessard explique aux membres présents la décision de l'organisation d'augmenter le coût de la carte de membre. L'augmentation pour cette année est d'environ 1,6%. Ceci nous place encore parmi les organisations offrant une tarification des plus abordables.

ÉTANT DONNÉ QUE les modalités d'augmentation de la carte de membre ont été présentées à l'assemblée générale;

RÉSOLUTION : AGA-17-010

IL EST PROPOSÉ PAR : ROSAIRE TREMBLAY

APPUYÉ PAR : ROCH ASSELIN

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

D'accepter la hausse du coût de la carte de membre de l'association de 2\$. Le coût de la carte de membre sera de 27\$ au lieu de 25\$.

P-13 Acceptation du règlement #1 concernant les conditions de pratique de certaines activités récréatives sur le territoire de la Zec Martin-Valin

Monsieur Lapointe informe les membres que nous devons voter l'acceptation du règlement #1 concernant les conditions de pratique du camping. Vu ce point à l'ordre du jour, une lettre a été acheminée avec l'avis de convocation à tous les membres. Monsieur Lapointe en fait la lecture à l'assemblée.

Monsieur Lapointe informe également les membres que des stationnements de remisage pour les roulottes sont prévus pour que les campeurs puissent avoir un site où laisser leur équipement durant la saison hivernale.

Le règlement #1 doit obligatoirement être appliqué par les Zecs et accepté par ses membres.

Monsieur Harvey demande qui va voter pour l'adoption du règlement #1 : est-ce les villégiateurs ou les campeurs? Monsieur Lapointe répond que tous les membres doivent voter, peu importe l'activité qu'ils ou elles pratiquent sur le territoire. Le ministère demande aux gestionnaires de Zecs l'acceptation du règlement #1 pour qu'il puisse y avoir des activités de camping sur les Zecs. Si les gestionnaires de Zecs ne votent pas l'application du règlement, la pratique du camping sur les Zecs pourrait être remise en question, voir même refusée. Monsieur Harvey précise que les campeurs n'ont pas été avisés de la rencontre d'informations qui a eu lieu l'été dernier. Monsieur Lapointe renseigne monsieur Harvey qu'il y avait 150 personnes présentes à la rencontre. Il considère donc, vu la quantité de personnes présentes et le nombre de campeurs sur la Zec, que le message avait bien été transmis. La majorité des campeurs étaient présents lors de la rencontre d'information.

Aucune autre question n'est posée par les membres présents.

COMPTE TENU de l'obligation d'accepter la nouvelle législation du ministère concernant les conditions de pratique du camping sur les Zecs;

ÉTANT DONNÉ QUE ces conditions de pratique doivent être acceptées par l'assemblée des membres de l'Association, et ce, au 2/3 des membres présents;

RÉSOLUTION : AGA-17-011

IL EST PROPOSÉ PAR : RODRIGUE LÉVESQUE

APPUYÉ PAR : RÉAL MONTREUIL

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT

VOTE À MAIN LEVÉE : 75 PERSONNES POUR (89%)

9 PERSONNES CONTRE (10%)

D'ACCEPTER LE RÈGLEMENT #1 CONCERNANT LES CONDITIONS DE PRATIQUE DE CERTAINES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA ZEC MARTIN-VALIN TEL QUE REÇU PAR LES MEMBRES DANS L'AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE TEL QUE PRÉSENTÉ AUX MEMBRES PRÉSENTS.

P-14 Modification de la tarification 2017

Le président du conseil d'administration demande à monsieur Carl Lessard du comité finances d'expliquer la tarification pour 2017. Monsieur Lessard explique qu'une augmentation de 1,6% environ a été faite au coût du droit d'accès au territoire et aux forfaits comprenant les droits de circulation.

P-15 Résultat des élections

Le président du conseil d'administration invite la présidente des élections à monter sur scène pour présenter les résultats du vote.

La présidente d'élections présente les résultats du vote, par ordre alphabétique et elle propose à l'assemblée générale d'accepter, pour un mandat d'une durée de 2 ans les personnes suivantes comme administrateurs de l'Association chasse et pêche Martin-Pêcheur inc. :

- Asselin Camil
- Blackburn Daniel
- Laforge Denis
- Lapointe Raynald
- Lessard Carl
- Marchand Ghyslain

RÉSOLUTION : AGA-17-012

IL EST PROPOSÉ PAR : ROCK LESSARD

APPUYÉ PAR : GILLES NERON

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER LES SIX PERSONNES SUIVANTES : CAMIL ASSELIN, DANIEL BLACKBURN, DENIS LAFORGE, RAYNALD LAPOINTE, CARL LESSARD ET GHYSLAIN MARCHAND COMME ADMINISTRATEURS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION CHASSE & PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

Madame Tremblay demande aux membres présents une résolution afin de détruire les bulletins de vote :

RÉSOLUTION : AGA-17-013

IL EST PROPOSÉ PAR : CARL GAGNON

APPUYÉ PAR : FRANK LEBLANC

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉTRUIRE LES BULLETINS DE VOTE.

P-16 Varia

Le président du conseil d'administration donne la parole aux membres désirant être entendus lors du Varia.

Castor Gras

Un membre demande pourquoi un nouveau camping a été construit sur la route de contournement du camping du Castor Gras. Monsieur Marchand explique qu'à la différence du Castor Gras, il y a une lisière de bois qui sépare le camping du chemin. Le camping du lac Papillon n'est donc pas directement sur le chemin comme peut l'être le camping du Castor gras.

Camping

Un membre demande pourquoi un stationnement de roulotte sur la Zec est accepté, mais non le fait de laisser les roulotte en place. Monsieur Lapointe précise que le conseil d'administration a travaillé durement pour que les campeurs puissent continuer à camper sur la Zec. Toutefois, malgré le travail acharné, il n'a pas réussi à contrer la décision législative du ministère. Les campeurs doivent retirer leur équipement ou le déplacer vers les sites de remisage pour éviter que certains campeurs se réservent des espaces de camping hors des sites aménagés.

Entente club quad

Un membre demande si les membres de la Zec qui utilisent des quatre roues sur le territoire devront s'enregistrer et payer des accès au club quad. Monsieur Lapointe rappelle que les chemins, même ceux utilisés par le club quad, font encore partie de la Zec et donc, que les utilisateurs en règle de la Zec peuvent y circuler.

Une dame demande si cette entente avec le club quad est une tentative pour qu'il soit dorénavant exigé à tous les membres de la Zec d'être également membre du club quad. Monsieur Lapointe répond que ce n'est pas l'objectif. La Zec Martin-Valin est une des moins permissives en ce qui a trait à la circulation des quadistes sur le territoire. Toutefois, afin de régler une problématique d'accès au territoire pour les sentiers de quad, il a été demandé d'avoir une entente pour le passage de quadistes sur certains sentiers définis et restreints. Ces quadistes ne peuvent faire aucune autre activité que de circuler sur le sentier prédéterminé : aucune pêche, chasse ou autres circulations sur le territoire.

Un membre demande s'il peut circuler avec sa motoneige sur la Zec, sans défrayer les frais pour l'utilisation des sentiers de motoneige. Monsieur Lapointe précise qu'il n'est pas très au fait de la réglementation sur la motoneige. Il conseille de visiter le site officiel de Zecs Québec, qui a réalisé une entente provinciale avec les fédérations de motoneige, pour en apprendre davantage à ce sujet.

Un membre demande si l'entente avec le club quad est seulement pour l'été. Monsieur Lapointe répond qu'il s'agit effectivement d'une entente estivale et même que cette entente se termine au début de la chasse à l'orignal pour qu'il n'y ait pas de circulation durant cette période.

Sortie des équipements de camping à l'automne

Un membre demande au conseil d'administration davantage d'informations sur la sortie des roulottes à l'automne. S'il enlève sa roulotte et la met dans le site de remisage identifié par la Zec, doit-il défaire sa toilette sèche? Monsieur Lapointe répond que la réglementation demande à ce que la toilette sèche soit enlevée et que le site soit remis dans le même état qu'il a été trouvé.

P-17 Levée de l'assemblée

Le président du conseil demande une proposition pour lever l'assemblée, maintenant que la séance est terminée :

RÉSOLUTION : AGA-17-14

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-ROCH BONNEAU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE LEVER LA SÉANCE À 22H40 HEURES.

Raynald Lapointe, *président*

Myriam Benoit, *secrétaire-trésorière*

Message du président et lecture du rapport annuel du conseil d'administration

Pour les administrateurs de la Zec Martin-Valin, son rapport annuel représente un document clé, racontant l'histoire captivante de votre organisation pour l'année antérieure. Il doit aussi parler de la culture et des valeurs de la Zec. Bien qu'un rapport annuel soit d'abord un bilan comptable, pour nous administrateurs, ce bilan doit refléter votre vision et vos objectifs.

Votre conseil d'administration, de par ses gestes passés et futurs, se permet de croire que les défis des prochaines années, seront ceux reliés à la gestion d'une organisation en croissance.

Afin de bien partager avec vous ce soir toutes ces réalisations, ces visions et bien d'autres, il me fait un grand plaisir de céder la place aux administrateurs attitrés aux différents dossiers.

Dans l'ordre nous aurons :

- ❖ M. Gaétan Gobeil, Comité Faune et Environnement (Pêche)
- ❖ M. Martin Garon, Comité Faune et Environnement (Chasse)
- ❖ M. Ghyslain Marchand, Projet meunier
- ❖ M. Ghyslain Marchand, Comité Aménagement et Voirie
- ❖ M. Camil Asselin, Club Quad
- ❖ M. Raynald Lapointe, Comité Camping
- ❖ M. Carl Lessard, Comité finance
- ❖ Mme Hélène Masson, Comité Service

L'année dernière, des quais ont été installés comme prévu dans des endroits stratégiques, pour le développement de la pêche à gué sur le territoire de la Zec Martin-Valin. Les lacs qui ont été ciblés pour l'installation des quais sont : le lac Perdrix, lac du Pic, lac de la Tour et le lac Treize Minutes. Des analyses seront effectuées, pour valider le potentiel des emplacements mis à la disposition des villégiateurs, pour la pratique de la pêche sur les quais aménagés. Nous travaillons également avec l'organisme du bassin versant, pour l'évaluation des frayères sur le territoire. Le projet se poursuivra en 2018, afin de mettre à jour les informations, sur les aires de reproduction de l'omble de fontaine. Ces informations permettront de connaître les actions à réaliser, pour préserver la faune et améliorer l'environnement. Nous étudions aussi la possibilité de réaliser une carte, localisant les sentiers selon leur accessibilité. (Pédestre, VTT, 4X4 ou motorisé)

Lac Guimond

Des investissements majeurs ont été alloués au développement et à la construction d'un aménagement pour la pêche à gué. L'objectif de ce projet est d'offrir aux familles avec de jeunes enfants et aux personnes à mobilité réduite, un accès facile.

Cet aménagement permettra de pratiquer la pêche en toute sécurité, et en offrant des commodités complémentaires aux pêcheurs.

Dans ce projet la Zec Martin-Valin remplit totalement et même plus, un des éléments de sa mission. Car pour ses administrateurs, il a toujours été important d'assurer pour tous, l'égalité des chances, l'accès et l'utilisation de la ressource.

Par des projets semblables, la Zec Martin-Valin continue et continuera de créer des opportunités, pour rendre la pêche accessible à l'ensemble des personnes, afin d'engendrer un engouement pour cette activité.

Pêche : suivi d'exploitation

Un outil important qui nous permet d'analyser les saisons de pêche, est la récolte des statistiques. Ces statistiques sont importantes pour la Zec, mais également pour le ministère qui analyse nos résultats et fixent les quotas des lacs. Lorsque vous pêchez, nous vous demandons de séparer vos prises par lac de pêche, dans des sacs différents. Ainsi, lorsque vous ferez votre déclaration de pêche à la sortie, nous pourrions peser chaque sac, pour chaque lac pêché et ainsi connaître le rendement par lac.

Merci également, de compléter votre feuillet d'enregistrement, selon la même méthode. Nous vous encourageons à déclarer l'endroit précis et le nombre exact de tous les poissons capturés; c'est-à-dire tous les poissons rapportés et consommés à chaque séjour de pêche, sur le territoire. N'oubliez jamais que déclarer un nom de lac autre que celui pêché, fausse doublement les données et constitue un manquement grave à l'éthique tout en nuisant à la gestion faunique des plans d'eau concernés. Le suivi d'exploitation pratiqué par nos associations depuis plus de vingt ans, a véritablement démontré son efficacité.

Pesée de poisson :

Pour encourager les bonnes déclarations et la pesée de truites, nous reconduisons cette année encore, le concours **OÙ ET COMBIEN ? ÇA COMPTE EN BOUT DE LIGNE.**

Lors de la dernière saison, les gagnants du concours furent :

Certificat cadeau de 100\$ de la Boutique Arc en Flèche

Gagnante : Mme Nancy Côté

Certificat cadeau de 200\$ Pronature de JMD Préfab Excavation

Gagnant : M. André Tremblay

Dépeçage d'original valeur de 200\$ de Ferme Tremblay&Gobeil

Gagnant : M. Pascal Girard

PROJET D'OUVERTURE TARDIVE POUR LES LACS PEUREUX, ELBOW ET GOSSELIN

Les nombreux commentaires positifs que nous recevons, nous amènent à reconduire d'année en année, cette politique originale et appréciée par plusieurs de nos membres et usagers. De plus, ces reports demeurent une excellente occasion d'initier de jeunes pêcheurs, particulièrement au lac Gosselin, dont la réputation n'est plus à faire.

Lac Peureux, ouvert le 1er juillet

ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016	2017
QUOTAS	4200	4200	4200	4200	4200	4200
RÉCOLTE	3614	3278	2883	2773	2836	2723
SUCCÈS/PÊCHE/HRS	2.2	2.6	2.4	2.0	2.3	2.1
POIDS/MOYEN/GRAMMES	97	80	87	87	80	92

Lac Elbow, ouvert le 15 juillet

ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016	2017
QUOTAS	1500	1500	1500	1500	1500	1500
RÉCOLTE	1271	1197	1003	973	868	720
SUCCÈS/PÊCHE/HRS	2.0	2.1	2.2	1.5	1.3	.09
POIDS/MOYEN/GRAMMES	165	140	121	122	130	163

Lac Gosselin, ouvert le 29 juillet

ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016	2017
QUOTAS	12000	12000	12000	12000	12000	12000
RÉCOLTE	8225	8889	9052	11213	11358	8226
SUCCÈS/PÊCHE/HRS	2.2	3.1	3.4	3.2	2.9	2.7
POIDS/MOYEN/GRAMMES	108	70	66	82	80	82

N.B. 227 GRAMMES = ½ LIVRES (8 ONCES) *statistiques provenant de l'association.

{1} Le succès de pêche se calcule en nombre de captures par jour/pêcheur et par heure/pêcheur.

{2} 100 grammes égalent 3½ onces {113.5 grammes égalent ¼ livre}

Tableau 1. Résultats de pêche enregistrés dans la zec Martin-Valin de 2008 à 2017

Année	Effort de pêche (jours-pêcheur)	Nombre d'ombles capturés	Succès de pêche (nbre d'ombles/jour-pêcheur)	Succès de pêche (nbre d'ombles/heure-pêcheur)	Poids moyen (gramme)
2008	26 141	177 592	6.8	2.1	107
2009	24 493	164 666	6.7	2.0	105
2010	25 014	178 955	7.2	2.0	100
2011	22 336	163 199	7.3	2.2	104
2012	24 285	164 878	6.8	2.0	109
2013	23 665	156 926	6.6	2.2	110
2014	23 607	144 749	6.1	n.d.	100
2015	24 914	163 851	6.6	2.0	101
2016	26 268	152 833	5.8	1.9	107
2017	23 186	134 298	5.8	1.7	111
Moyenne*	24 391	160 195	6.6	2.0	105

* Moyenne heure-pêcheur calculée de 2008 à 2017 excluant 2014

Environnement : Site de gestion des déchets

Encore en 2017, l'Association est allée chercher des subventions, permettant de garder les conteneurs à déchets, tout au long de la saison et de vous offrir des conteneurs de recyclage. Nous vous demandons d'utiliser les installations, dans le respect de l'environnement. Si les conteneurs sont pleins, merci de rapporter vos déchets à la maison. Également, si votre sac de déchets se déchire ou se vide à l'extérieur du conteneur, nous vous demandons de ramasser vos déchets afin de garder le site entourant les conteneurs le plus propre possible. Ce service est offert à la clientèle, afin d'éviter les dépotoirs sur le territoire. D'année en année, les coûts pour cette gestion ne cessent d'augmenter et les subventions ne permettent pas le remboursement, de tous les coûts engendrés. Pour ceux et celles qui habitent dans la région, il serait apprécié que vous rapportiez votre sac pour le jeter dans votre poubelle domestique.

Coût pour la gestion des déchets

ANNÉE	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déchets & Recyclage	9 137\$	26 712\$	23 480\$	28 383\$	30 240\$	31 722\$

Gaétan Gobeil, responsable

COMITÉ : "FAUNE ET ENVIRONNEMENT"

RESPONSABLE CHASSE: MARTIN GARON

Durant la saison 2017, le résultat de l'analyse des renouvellements des territoires de chasse nous a permis d'obtenir plus de disponibilité pour les utilisateurs. Ainsi, plusieurs secteurs de chasse ont été redistribués parmi les membres, qui en avaient fait la demande, en remplissant le formulaire prévu à cette fin. Cette analyse a été rendue possible, suite à la mise à jour des dossiers existants et à une étude plus approfondie, des secteurs encore disponibles sur la Zec.

Nous sommes conscients que le processus de renouvellement a semblé parfois lourd pour les chasseurs, mais afin d'avoir un système fonctionnel, efficace et respectueux des utilisateurs, nous nous devons de garder une structure ferme dans ce dossier. Pour permettre à tous l'accès à la ressource, nous demandons aux nouveaux chasseurs désirant obtenir un territoire, de remplir un formulaire disponible auprès des employés du poste d'accueil et de nous le remettre. De cette façon, nous pourrions entrer en contact avec les demandeurs par priorité d'adhésion, lorsqu'un terrain sera disponible.

Nous savons depuis plusieurs années, que le ministère a des objectifs pour la gestion de la chasse à l'original, dans les Zecs. Ses orientations futures devraient nous être transmises, lors du prochain congrès provincial des ZECS, qui aura lieu en avril prochain.

Cependant, il est important de se rappeler que les secteurs de chasse délimités sur la Zec, sont toujours la propriété du ministère et que le respect des lois demeure essentiel au bon fonctionnement de l'organisation. Dans l'attente de nouvelles directives du ministère, nous tenons à préciser que le bon fonctionnement d'une saison de chasse sur la Zec, demeure une question d'éthique et de respect entre les chasseurs. La sensibilisation contre l'appropriation de territoire demeure d'actualité et les règles que nous avons établies ensemble sont jusqu'à nouvel ordre essentielles à notre réussite.

Au mois de septembre dernier, notre association a organisé un concours de chasse, pour les membres de la Zec. Nous remercions les chasseurs pour leur participation à ce nouveau concours, ainsi que nos généreux commanditaires pour les prix offerts. Nous vous assurons que le concours sera reconduit pour la prochaine saison.

LES GAGNANTS

- Pour le prix de la plus grosse femelle

Salle de débitage Tremblay & Gobeil

(200\$ applicable sur un débitage)

Mme Lucille Bonneau et M. Martin Gagné

28 pouces de museau

- Pour le prix du plus gros mâle

Ecotone Chicoutimi

(Habit de chasse Sportchief d'une valeur de 369\$)

M. Éric Tremblay et M. Dany Blackburn

45 pouces

- Pour le prix de participation : Photo de chasse

Zec Martin-Valin

(Rabais de 200\$ sur un forfait de chasse)

M. Charles Lapointe

STATISTIQUES

Tableau 2. Résultats de chasse enregistrés dans la zec Martin-Valin de 2008 à 2017

Année	Effort de chasse (jours-chasseur)			Récolte				
	Petit gibier	Orignal	Ours	Lièvre	Gélinotte	Tétras	Orignal	Ours
2008*	234	2 592	0	39	63	154	22	0
2009	744	3 436	0	171	251	425	42	0
2010	1 290	3 284	0	269	507	670	37	0
2011	798	2 979	7	179	316**	---	53	0
2012	1 153	3 459	17	361	488	755	31	0
2013	1 222	3 329	42	199	288	956	83	2
2014	1 647	3 842	5	93	376	666	39	0
2015	1 764	3 456	0	121	314	1 114	78	0
2016	1 754	4 704	32	86	222	791	46	1
2017	1 922	4 866	82	55	267	928	83	0
Moyenne	1 253	3 595	19	157	308***	718***	51	0

* Effort de chasse à l'original estimé

** Gélinotte et tétras

*** Moyenne pour les années où les gélinottes et les tétras ont été différenciés

NOTRE FUTUR

La demande pour la chasse à l'ours étant toujours en augmentation, nous pouvons vous dire que nous sommes à l'élaboration d'un projet pour nous permettre de développer éventuellement cette activité.

Martin Garon, Responsable

COMITÉ : "FAUNE ET ENVIRONNEMENT"

RESPONSABLE PROJET MEUNIER : MARCHAND GHYSLAIN

Lors de la dernière année, des discussions ont eu lieu avec le Ministère de la Faune et des Parcs ainsi que le RRGZ (Regroupement Régional des Gestionnaires de ZECS) pour travailler conjointement sur l'orientation du projet.

Un comité a été formé avec des membres du RRGZ et de la Zec Martin-Valin pour définir un plan d'action régional, contenant des stratégies adéquates. La conception d'un dépliant expliquant comment apprêter et cuisiner le meunier noir est un exemple de projet qui pourrait être réalisé.

Nous continuons la collaboration avec le chef cuisinier du Delta, qui est également professeur à la pomme d'API de Jonquière pour le développement de recettes.

La majorité des pêcheurs de la région remettent à l'eau ces poissons, ayant une perception peu attrayante au niveau de la consommation.

Une présentation a eu lieu lors du colloque du RRGZ à l'automne 2017, sur la démarche prise et plusieurs Zecs sont intéressées, puisqu'elles aussi ont cette espèce dans leurs lacs.

Nous vous tiendrons au courant durant l'été 2018, de l'avancement du dossier.

Ghyslain Marchand, responsable

ROUTE L-200

Pour l'année 2017, la Zec Martin-Valin a accepté par protocole, la responsabilité de la gestion du budget d'entretien, pour le chemin L-200(été-hiver). Cette année encore, l'entente a été renouvelée. Car pour nous, en avoir la gestion signifie un meilleur suivi pour nos villégiateurs. Lors de la dernière rencontre à l'automne 2017, les représentants des différentes associations, membres du comité L-200, ont fait part de leur satisfaction et ont accepté que la gestion de l'entretien soit faite par la Zec Martin-Valin.

TRAVAUX L-200

L'année dernière la compagnie forestière Forestra a effectué la réfection des ponceaux au kilomètre 25. Conjointement avec nous, une planification des délais et de l'accessibilité ont été prévues, afin de minimiser l'impact pour les utilisateurs.

En 2017, la compagnie Forestra a aussi refait le revêtement sur le pont au kilomètre 48. Ceci nous permet d'avoir un accès plus sécuritaire et carrossable.

Pour 2018, des travaux majeurs sont prévus sous la responsabilité de la compagnie Forestra. Une première phase est prévue au début de juin 2018, sur la route L-200, entre le Kilomètre 0 et le kilomètre 12. Ces travaux comportent principalement du rechargement, creusage de fossés et de la signalisation.

Une deuxième phase comportant des travaux similaires est prévue vers la fin juillet, entre le kilomètre 13 et le kilomètre 25.

Afin de pallier ces inconvénients routiers temporaires, cependant nécessaires, vous trouverez sur notre site web et au poste d'accueil les informations concernant de l'avancement des travaux.

Selon les informations fournies, ces projets sont de l'ordre de 650,000\$.

COLLABORATION AVEC LES FORESTIÈRES

Voyant l'efficacité de l'entente 2017 entre la compagnie Boisaco et la Zec, de travailler conjointement à l'ouverture sur la stabilisation du chemin, celle-ci sera renouvelée pour 2018.

La proximité que nous avons avec l'industrie forestière, nous permet également de partager entre nos deux organismes la responsabilité de maintenir la route L-200 plus accessible et la plus sécuritaire, pendant les périodes de transports.

Pour la Zec Martin-Valin et les forestières, la sécurité lors du transport de bois est une priorité. L'industrie forestière n'hésite plus à prendre des sanctions sévères pour le non-respect des directives de conduite exigées à ses travailleurs.

PARTENAIRES ÉTÉ & HIVER
Club de motoneige Caribou-Conscrits
Zec Martin-Valin
Association A.V.E.H
Regroupement des villégiateurs de la Riv. Portneuf
Ass. Des lacs Maria-Chapdelaine, Vanel et Vieux camp
Ass. Des Lacs Gingras, Épagneul, Chaudron
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité de St-Fulgence
Secteur 110ième
Association R18D inc.
Association du lac Miropoix
Association Pipmuacan
Boisaco
Auberge du KM 31
3 ^e Escadre de Bagotville
Parc des Monts-Valin (SEPAQ) Hiver
Hydro Québec

RÉPARATION ET ENTRETIEN

Nivelage (routes secondaires et tertiaires)

Afin d'effectuer un meilleur suivi et d'améliorer le service à ses membres et utilisateurs, la Zec s'est dotée d'un nouvel outil de gestion. Des rapports quotidiens sont remis par nos patrouilleurs sur l'état des routes, au responsable de la voirie. Ceci permet de corriger les anomalies rapidement et de fournir des routes de qualité à tous les villégiateurs, peu importe leur secteur.

Comme mentionné à l'AGA 2017, des sommes furent utilisées pour le nivelage d'une dizaine de routes tertiaires, telles que : Kiwanis, Pantin, Moncouche, etc. Cette année encore des montants sont prévus au budget à cette fin. Les sommes seront principalement investies dans le secteur des lacs Abel, Talbot, etc.

Rechargement

Nous avons effectué des travaux de rechargement au km38 vers le lac Morin, ainsi que la réfection de la côte.

Des travaux majeurs de la route comprenant du rechargement, l'installation de ponceaux, le creusement de fossés, ont permis de sécuriser un trajet de 1.2Km vers le lac Guimond.

La priorité sera mise pour 2018 sur la réparation de certaines côtes où le matériel est manquant. Les endroits priorisés sont principalement au km16 sur le L-201, la côte donnant accès au lac Boucane, etc.

Débroussaillage

Du débroussaillage a été effectué du kilomètre 40 au kilomètre 67, dans le secteur de la rivière Tagi. Ces travaux ont été rendus possibles, grâce à une subvention provenant du comité L-200. Pour 2018, plusieurs secteurs sur la ZEC sont déjà identifiés. Nous procédons en ce moment, à la rédaction d'un appel d'offres auprès des entrepreneurs qui possèdent la machinerie adéquate, afin d'effectuer ces travaux selon nos normes et besoins.

Réparations et entretien du réseau routier

Pendant l'été 2017, nous avons procédé au remplacement de 16 traverses de ponceaux. Afin de posséder un meilleur suivi de nos ponceaux, ceux-ci sont localisés et répertoriés dans un logiciel géomatique. Depuis les trois dernières années, votre Zec a remplacé un total de 82 traverses de ponceaux (drainage et ruisseau). À ce nombre, il faut ajouter celles remplacées par les compagnies Forestières, ainsi que la construction de nouveaux chemins, donnant une facilité d'accès à des lacs plus isolés.

Pour la saison 2017, les montants engagés pour l'ensemble de l'entretien et des réparations du réseau routier, s'élèvent à 268,681\$ et nous avons reçu des subventions totalisant 210,000\$.

Bris majeur du Réseau routier au Printemps

Comme chaque année, nous vous demandons de demeurer vigilants, concernant l'état des chemins en début de saison. Nous vous conseillons dès l'ouverture de la saison, de téléphoner au poste d'accueil, afin de vous informer de l'accessibilité à votre secteur. Une circulation hâtive peut rendre inaccessible la route pendant plusieurs jours, sur certaines parcelles du territoire.

Ghyslain Marchand, Responsable

En 2016, la Zec Martin-Valin et le Club Quad Aventure Valin en sont venus à une entente d'une durée d'un an, sur l'utilisation de certains sentiers sur la Zec. Pendant cette même période, la Fédération des Zecs du Québec et la Fédération de Clubs Quads du Québec négociaient eux aussi une entente qui se devait d'être applicable pour l'ensemble du Québec.

Lors du Congrès de Zec Québec en 2017, un protocole nous a été proposé encadrant les modalités d'utilisation et conditions de circulation, de surveillance et d'entretien des sentiers quads dédiés dans les Zecs par les membres en règle de la FQCQ. Ce dernier permet à un OGZ, de conclure une entente sur le droit de circulation conformément à l'article 106.2 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, à standardiser la méthode de fonctionnement et de s'assurer de l'équité entre les différents utilisateurs et responsables du dit territoire.

Dans cette entente, Sentier Quad du Québec agira comme organisme responsable du paiement des sommes prévues aux différents partenaires signataires de l'entente.

Au début de 2017, des rencontres ont eu lieu entre nos deux organismes. Comme Zec, nous avons apporté plusieurs commentaires, afin d'améliorer et de régulariser notre cohabitation sur le territoire. Des engagements furent pris de part et d'autre.

Comme constat, nous retrouvons une légère amélioration sur le préenregistrement. Au niveau de leur patrouille, le respect des sentiers dédiés et de la vitesse, nous ne notons aucun changement.

Après vérification auprès de Zec Québec, nous constatons que nous ne sommes pas la seule Zec dans cette situation. Un sondage fait court actuellement, afin de recueillir les commentaires des différentes Zecs dans ce dossier. Cette enquête a pour but de préparer une éventuelle rencontre entre les deux organismes provinciaux, afin de corriger la problématique.

Camil Asselin, Responsable

COMITÉ : CAMPING

RESPONSABLE : RAYNALD LAPOINTE

Comme nous l'avions projeté depuis 2010, la Zec se devait de construire des terrains de camping aménagés pour faciliter aux membres cette activité très prisée sur notre Zec. Son obligation venait principalement du fait que le ministère préparait une nouvelle réglementation annexée d'un guide de référence. Ces nouvelles prescriptions régissant le camping dans les Zecs, se devaient beaucoup plus contraignantes pour les utilisateurs.

Dans le but d'être proactive, une décision fut prise par les administrateurs de l'époque et soutenue par les membres. Il en ressortait que la mise en place de terrains aménagés aurait principalement pour but de répondre aux besoins et aux demandes de campeurs déjà installés sur la Zec. Pour s'assurer d'un bon retour aux membres, une liste fut mise en place, pour recueillir les noms des personnes désireuses d'y accéder.

Depuis les six dernières années, la Zec Martin-Valin a permis à 115 campeurs présents sur la Zec de s'établir sur des terrains de camping aménagés. La liste d'attente des campeurs déjà présents sur la Zec est maintenant presque épuisée. Nous comptons en ce moment 56 personnes qui désirent accéder à ce type de camping, dont 10 personnes déjà présentes sur le territoire et 46 nouvelles personnes désirant se prévaloir d'un emplacement aménagé.

Pour 2018, nous avons planifié et prévu au budget la construction d'un autre terrain au lac Bernière de 17 emplacements, afin de compléter l'inventaire des campeurs déjà présents en attente et désireux d'y accéder. Cette construction permettra aussi à de nouveaux campeurs de venir s'installer sur la Zec et à bénéficier de tous ces avantages.

Dans le futur, les administrateurs en place auront à réfléchir sur les besoins de la Zec en matière de camping. Leurs questionnements devront-être basés, sur la nouvelle réglementation régissant le camping à l'intérieur des Zecs et sur la volonté de ses membres. Ils devront prendre aussi en considération l'intérêt et l'appui des différents intervenants dans ce dossier.

Raynald Lapointe, Responsable

Je suis heureux de vous présenter encore cette année, le rapport du comité finance.

Chaque année, contrairement aux rapports du vérificateur externe qui présente des états financiers s'appuyant sur des principes comptables, je vous présente un état financier budgétaire basé sur l'utilisation de nos ressources financières. En d'autres mots, mon rapport vous montre ce que nous voulons faire avec l'argent dans le compte de banque.

Je vous demande donc de regarder le BUDGET DE L'ENCAISSE 2018. La première colonne à gauche est la PREVISION 2017. À cette période, nous avons estimé avoir un déficit d'encaisse de 88 568 \$. La colonne du centre nommée REEL 2017 montre ce qui s'est vraiment passé. Le déficit réel de l'encaisse 2017 fut plutôt de 15 638 \$. La différence provient en bonne partie de revenus de subventions, qui nous ont été accordées au courant de l'année et de plusieurs économies comme le coût de la construction du camping qui a été moindre que prévu.

On estime, colonne PRÉVISION 2018, que nous devrions prendre dans nos liquidités 104 781\$. Bien que nous budgétions retrancher ce montant de notre bas de laine, soyez assuré que la situation de la Zec Martin Valin demeure très saine. Un tel montant provient de notre volonté de réaliser plusieurs projets structurants. Je vous invite à regarder la liste de ces projets, ainsi que les subventions s'y rapportant.

Au niveau des prix des services à nos membres, nous n'avons majoré aucun prix. Notre décision est motivée par le fait que nous les membres avons déjà tous été touchés par des augmentations substantiels, tant par les baux que les divers permis obligatoires (pêche, chasse, etc).

Notre objectif ultime est d'offrir à nos membres, des services de qualité au meilleur prix possible. En 2018, nous allons entreprendre un travail de projection (plan de développement), pour les trois prochaines années et à cet effet, votre collaboration sera de mise pour nous orienter.

Un point concernant la situation financière fait partie de tous les agendas du conseil d'administration. Un suivi budgétaire régulier et rigoureux est fait à chacune de ces réunions.

Carl Lessard CPA Msc. Responsable

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE 2018
RESPONSABLE : CARL LESSARD

BUDGET DE L'ENCAISSE 2018			
	Prévision 2017	Réel 2017	Prévision 2018
Revenus autonomes	773 680 \$	751 802 \$	734 065 \$
Subventions prévues	134 435 \$	116 072 \$	102 875 \$
L-200 Retour	135 000 \$	135 000 \$	135 000 \$
Total revenus	1 043 115 \$	1 002 874 \$	971 940 \$
Dépenses			
Accueil	233 074 \$	232 126 \$	244 722 \$
Protection faune	130 951 \$	138 185 \$	138 335 \$
Aménagement	32 150 \$	35 588 \$	30 650 \$
Voirie	298 700 \$	268 621 \$	290 200 \$
Administration	220 959 \$	228 010 \$	261 065 \$
Utilisateur	17 850 \$	12 184 \$	11 350 \$
Total dépenses	933 683 \$	914 716 \$	976 321 \$
Surplus ou déficit fin année	109 432 \$	88 158 \$	-4 381 \$
Projets	183 000 \$	139 297 \$	155 400 \$
Subvention non accordée sans projet	-15 000 \$	-35 500 \$	-55 000 \$
Surplus ou déficit liquidité avec projet	-88 568 \$	-15 639 \$	-104 781 \$

Projets Budget 2018	
Aménagement du camping Bernières	75 000 \$
Affichage sur le territoire	35 000 \$
Débarcadères	2 000 \$
Débarcadère du Carol Coudé	2 000 \$
Aménagement d'un sentier Lac Guimond	10 000 \$
Études de lacs	3 000 \$
Meunier noir	1 500 \$
Transfert d'omble de fontaine	2 000 \$
Frayère	5 000 \$
Préparation pour 2019 d'une activité, Chasse à l'ours organisée.	7 000 \$
Accessibilité à de nouveaux plans d'eau et amélioration de certains existants	4 000 \$
Employés en supplémentaire et location d'un camion	8 900 \$
Total des projets	155 400 \$

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTATS FINANCIERS

30 novembre 2017

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3
ÉTAT DES RÉSULTATS	5
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS	6
BILAN	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES	9
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A- PRODUITS	14
ANNEXE B- EXPLOITATION - RÉSEAU ROUTIER	14
ANNEXE C- ADMINISTRATION ET GESTION INTERNE	15
ANNEXE D- ACCUEIL	15
ANNEXE E- PROTECTION DE LA FAUNE	16
ANNEXE F - AMÉNAGEMENT	16
ANNEXE G- EXPLOITATION - AUTRES SERVICES AUX UTILISATEURS	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

**Aux membres de
ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association chasse et pêche Martin-Pêcheur Inc, qui comprennent le bilan au 30 novembre 2017, et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'Organisme portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association chasse et pêche Martin-Pêcheur Inc au 30 novembre 2017 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Martin Privé CPA, Auditeur, CA
Chicoutimi, 19 mars 2018

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**ÉTAT DES RÉSULTATS**

Exercice terminé le 30 novembre	2017	2016
	\$	\$
PRODUITS (annexe A)	754 521	743 572
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Exploitation - Réseau routier (annexe B)	64 591	42 543
Administration et gestion interne (annexe C)	228 397	194 832
Accueil (annexe D)	229 477	261 274
Protection de la faune (annexe E)	138 185	133 721
Aménagement (annexe F)	31 722	30 239
Autres services aux utilisateurs (annexe G)	29 634	27 879
	722 006	690 488
SURPLUS D'EXPLOITATION	32 515	53 084
PROJETS ET SUBVENTIONS		
Exploitation - Réseau routier (annexe B)	68 297	132 841
Aménagement (annexe F)	54 674	41 457
	122 971	174 298
Subventions	102 081	164 503
	20 890	9 795
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	11 625	43 289

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

Exercice terminé le 30 novembre			2017	2016
	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés		
	\$	\$	\$	\$
SOLDE, début de l'exercice	80 487	369 998	450 485	407 196
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(46 798)	58 423	11 625	43 289
Investissement en immobilisations	58 935	(58 935)	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	92 624	369 486	462 110	450 485

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**BILAN**

Au 30 novembre

2017**2016**

\$

\$

ACTIF**ACTIF À COURT TERME**

Encaisse	127 537	224 863
Placements temporaires (0,75%)	155 705	154 497
Débiteurs	96 975	108 413
Frais payés d'avance	3 731	3 677
	<u>383 948</u>	<u>491 450</u>

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)

<u>126 995</u>	<u>114 858</u>
<u>510 943</u>	<u>606 308</u>

PASSIF**PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 5)	47 933	154 814
Produits reportés	900	1 008
	<u>48 833</u>	<u>155 822</u>

ACTIFS NETS

Actifs nets non affectés	369 486	369 999
Actifs nets investis dans les immobilisations	92 624	80 487
	<u>462 110</u>	<u>450 486</u>
	<u>510 943</u>	<u>606 308</u>

ENGAGEMENT (note 6)

Approuvé :

Administrateur

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Exercice terminé le 30 novembre	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	11 625	43 289
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	46 798	55 389
	<u>58 423</u>	<u>98 678</u>
Variation des débiteurs	11 438	144 042
Variation des frais payés d'avance	(54)	105
Variation des créditeurs	(106 881)	6 436
Variation des produits reportés	(108)	1 008
	<u>(37 182)</u>	<u>250 269</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(108 426)	(77 288)
Subventions reçus pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	49 491	28 163
	<u>(58 935)</u>	<u>(49 125)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(96 117)	201 144
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, début de l'exercice	<u>379 359</u>	<u>178 215</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, fin de l'exercice	<u>283 242</u>	<u>379 359</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements temporaires et le découvert bancaire.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2017

1- STATUTS CONSTITUTIFS

L'entité, est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 12 janvier 1978, est normalement exemptée des impôts sur le revenu. Elle a pour but d'assurer la gestion d'une zone d'exploitation contrôlée de chasse et pêche et de promouvoir les activités sportives récréotouristiques sur le territoire de la zone d'exploitation contrôlée.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers de l'Entité ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Gestion du capital

Les activités de l'entité sont principalement financées par des produits provenant des membres et de subventions. Les fonds ainsi disponibles sont répartis entre les diverses activités de l'entité en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

Apports reçus sous forme de service

Des bénévoles consacrent plusieurs heures par année à aider l'entité à assurer son fonctionnement. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de service, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Comptabilisation des produits

Les apports sont comptabilisés à l'aide de la méthode du report des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, des effets à recevoir et des subventions à recevoir.

Les placements en actions privilégiées d'une société privée sont comptabilisés au coût.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des comptes fournisseurs et des salaires à payer.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la société détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la société détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2017

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes et les périodes suivantes :

	Méthodes	Périodes
Bâtisse	Linéaire	10 ans
Matériel roulant	Linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans

Subventions

Les subventions liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont portées en réduction de coût de l'actif connexe. Les subventions liées aux dépenses courantes sont portées en réduction des dépenses connexes.

3- DÉBITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Comptes clients	6 426	2 889
TPS et TVQ à recevoir	9 556	22 163
Aide gouvernementale à recevoir	80 993	83 361
	<u>96 975</u>	<u>108 413</u>

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 30 novembre 2017

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2017	2016
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Bâtisse	150 853	150 853	-	-
Matériel roulant	70 162	70 162	-	-
	221 015	221 015	-	-
Améliorations locatives	602 184	418 699	183 485	137 388
Apports reportés	(272 654)	(216 164)	(56 490)	(22 530)
	329 530	202 535	126 995	114 858
	550 545	423 550	126 995	114 858

5 - CRÉDITEURS

	2017	2016
	\$	\$
Comptes fournisseurs	37 330	144 770
Salaires et contributions	10 603	10 044
	47 933	154 814

6- ENGAGEMENT

L'entité s'est engagée en vertu d'un bail concernant le local qu'elle occupe . Le bail d'une durée de 5 ans se terminera le 31 janvier 2019. Le loyer mensuel est de 640,84\$.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 30 novembre 2017

7- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'entité est exposée à un risque de crédit à la date du bilan, le 30 novembre 2017.

L'entité consent du crédit à ses membres qui participent à des événements spéciaux. Elle effectue des évaluations des sommes à recevoir régulièrement et n'a pratiquement aucune mauvaise créance. De plus, elle évalue, de façon continue, les montants à recevoir concernant les cotisations impayées sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir.

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 novembre

	2017	2016
	\$	\$
ANNEXE A- PRODUITS		
Droits d'accès	273 571	248 024
<i>Forfaits simples :</i>		
Pêche	129 073	136 503
Chasse	1 986	2 135
<i>Fofaits mixtes et complets :</i>		
Pêche	74 033	78 300
Pêche et chasse	78 159	78 428
Petits et gros gibier	12 460	9 845
Chasse à l'original	11 396	12 284
Locations - Terrain camping	85 003	100 323
Services aux usagers	52 162	35 153
Cartes de membres	36 558	34 177
Commandites et partenariat	120	8 400
	<u>754 521</u>	<u>743 572</u>

ANNEXE B- EXPLOITATION - RÉSEAU ROUTIER

	2017	2016
	\$	\$
<i>PROJETS :</i>		
Pont	-	90 884
Tuyaux métalliques	20 950	8 154
Rechargement	8 685	5 030
Nivelage routes secondaires	38 662	28 773
	<u>68 297</u>	<u>132 841</u>
<i>FONCTIONNEMENT :</i>		
Entretien et réparations	<u>64 591</u>	<u>42 543</u>

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 30 novembre

2017**2016**

\$

\$

ANNEXE C- ADMINISTRATION ET GESTION INTERNE*FONCTIONNEMENTS :*

Salaires et charges sociales	125 241	98 732
Transport et communications	18 536	23 343
Services professionnels	71 452	58 816
Loyer et locations	6 956	6 667
Fournitures et équipements	5 979	7 057
Entretien et réparations	233	217
	228 397	194 832

ANNEXE D- ACCUEIL**2017****2016**

\$

\$

FONCTIONNEMENTS :

Salaires et charges sociales	191 289	194 567
Fournitures et équipements	16 147	30 343
Transport et communication	12 296	10 924
Services professionnels	5 500	5 858
Entretiens et réparations	4 245	4 438
Amortissement - Batiment	-	15 144
	229 477	261 274

ASS. CHASSE ET PÊCHE MARTIN-PÊCHEUR INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Exercice terminé le 30 novembre

2017**2016**

\$

\$

ANNEXE E- PROTECTION DE LA FAUNE*FONCTIONNEMENTS :*

Salaires et charges sociales

109 473

110 424

Fournitures et équipements

16 240

13 178

Entretien et réparations

9 861

6 533

Services professionnels

2 611

3 586

138 185

133 721

ANNEXE F - AMÉNAGEMENT**2017****2016**

\$

\$

PROJETS:

Aménagements - Terrains de camping

4 010

-

Affichage du territoire

741

1 212

Amortissement - Amélioration locative

62 329

58 878

Stationnements et débarcadères

3 125

-

Amortissement - Subventions

(15 531)

(18 633)

54 674

41 457

FONCTIONNEMENTS :

Cueillette des ordures

31 722

30 239

**ANNEXE G- EXPLOITATION - AUTRES SERVICES AUX
UTILISATEURS****2017****2016**

\$

\$

FONCTIONNEMENTS :

Transport et communication

29 634

27 879

OUVERTURE DU LAC GOSSELIN

Grâce à la participation de plusieurs bénévoles de la Société Alzheimer Saguenay Lac-St-Jean et de la Zec Martin-Valin, l'ouverture du lac Gosselin en 2017, fut couronnée d'un franc succès. Mme Guylaine Thériault et son équipe dévouée à cette cause ont su par leur rayonnement et leur joie de vivre, nous faire oublier facilement, une température qui s'annonçait un peu tristounette.

Comme nouveauté cette année et afin de rejoindre le plus de gens possible, la Société Alzheimer a érigé à la Saint-Jean-Baptiste et à la Confédération, un kiosque à l'entrée de la Zec. Ces animations, bien que bénéfiques pour la société par la vente de billet, ont permis à plusieurs d'entre nous de se régaler de délicieux hot-dogs, liqueurs, croustilles et de nous faire oublier notre temps d'attente. Nous remercions les industries BOFAB et le Centre Agricole du Fjord pour leur participation à la réalisation de l'activité.

L'implication de nous tous pour faire valoir cet événement a permis d'amasser la coquette somme de 10,047.55\$. L'intégralité de ce montant est versée à la Société Alzheimer et servira à combler des besoins régionaux grandissants. C'est principalement grâce à vous et à nos précieux partenaires, que la Zec Martin-Valin peut organiser une activité semblable et ainsi venir en aide à un organisme, comme la société Alzheimer.

Pour les administrateurs, ce geste social est important et c'est avec plaisir que nous vous annonçons que l'ouverture du lac Gosselin en 2018, se fera avec la participation de la Société d'Alzheimer. Nous espérons votre présence et votre participation et l'on se donne rendez-vous le 28 juillet prochain.

GAGNANT TIRAGE SOCIÉTÉ ALZHEIMER (OUVERTURE DU LAC GOSSELIN 2017)

1 ^{er} prix : Remorque (industries Bofab & Saguenay Mécanique G2)	Gagnant : Jimmy Boudreault
2 ^e prix : BBQ (Kenworth du Fjord)	Gagnant : Rémy Simard
3 ^e prix : Panneau solaire (Couture Électrique)	Gagnant : Marcel Gagné
4 ^e prix : Forfait (Auberge du 31)	Gagnant : Guy Dufresne
5 ^e prix : Ensemble Bosh (Accommodation Chez François)	Gagnant : Raymond Sheedy
6 ^e prix : Veste imperméable (Ecotone Chicoutimi)	Gagnante : Ginette Lévesque
7 ^e prix : Moteur électrique (Expert Marine)	Gagnant : Martin Gagné
8 ^e prix : Chauffe Terrasse (Achille Tremblay &Fils)	Gagnante : Marie-Josée Paquette
9 ^e prix : Chandail imperméable (Ecotone Chicoutimi)	Gagnant : Robert Thériault
10 ^e prix : Carte de membre (Quad Aventure Valin)	Gagnant : Yvon Lemieux
11 ^e prix : Certificat cadeau (Sport DRC)	Gagnant : Luc Cavanagh
12 ^e prix : Certificat cadeau (Évasion Sport)	Gagnant : Serge Gagnon
13 ^e prix : Certificat cadeau (Évasion Sport)	Gagnant : Dérian Noury
14 ^e prix : Coffre et ensemble de leurres (Boutique L'Arc en Flèche)	Gagnant : Luc Laberge
15 ^e prix : Ensemble à mouche (M. Réjean Lalancette)	Gagnant : Gilles Gagnon

VENTE PRÉ-SAISON

La vente présaison s'est avérée un succès en 2017. Cette activité est nécessaire pour la Zec Martin-Valin. Elle permet aussi à plusieurs d'entre vous, d'accéder plus rapidement au territoire, en éliminant le temps d'attente à l'accueil lors de votre premier passage.

Cette année, 260 personnes, soit près d'un membre sur six, ont profité de l'occasion pour s'inscrire à leurs différentes activités. Comme à chaque année, lors de la vente présaison, une personne se voit rembourser le forfait choisi et sa carte de membre.

L'heureux gagnant pour 2017 est Monsieur Alain Tremblay, résidant de Laterrière. M. Tremblay s'est vu rembourser son forfait pêche et accès d'une valeur de 236.00\$ + taxes.

Cette année la vente se tiendra à nos bureaux sur la rue Dubose, le jeudi et vendredi 3 et 4 mai de 13h à 20h et le samedi 5 mai de 10h à 13h. Le paiement direct, la carte de crédit et les chèques personnels seront acceptés.

Bienvenue à tous

VENTE PRÉ-SAISON

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Jeudi	116	136	148	124	116	115
Vendredi	107	92	55	95	110	112
Samedi	59	50	33	64	49	33
Total	282	278	236	283	275	260

SALON CHASSE ET PÊCHE DE QUÉBEC ET EXPO NATURE CHICOUTIMI 2017

En 2017, tous les membres du CA ont gardé le kiosque de la Zec Martin-Valin, lors des expositions de Québec et de Chicoutimi. L'expérience a été très positive pour tous. Ces présences ont permis aux administrateurs, de discuter et d'échanger avec les visiteurs des différents services offerts, des coûts et de leurs accessibilités.

La présence d'administrateurs a aussi donné l'opportunité à plusieurs membres de la Zec, qui avaient des questions ou commentaires de les partager avec eux. Afin de valider l'intérêt des visiteurs pour la Zec, un sondage était préparé pour eux. La grande participation à ce sondage nous permet de conclure, sans l'ombre d'un doute, de l'intérêt des gens envers la Zec et sur la nécessité de notre implication, dans ces salons.

Lors de l'exposition de Québec, 231 personnes ont émis leurs commentaires dans ce sondage et 394 à Chicoutimi. Pour encourager, les gens pouvaient participer au tirage d'un forfait durant l'événement. Le participant gagnant tiré par les administrateurs est Monsieur Rock Thibeault pour le salon de Québec et M. Roger Munger pour le salon de Chicoutimi.

À l'automne 2017, un bilan positif est retenu de cette expérience. Il a été aussi décidé que pour bien représenter et actualiser tous les services et activités offerts sur la Zec, nous devrions modifier la toile de présentation de notre kiosque. Ce nouvel aspect visuel, nous permettra de capter plus rapidement l'œil des visiteurs. Et pour bien répondre aux questionnements de ces derniers sur la grandeur de notre territoire et de l'accessibilité de nos lacs, nous nous sommes outillés d'une bannière autoportante, montrant bien la carte du territoire de la Zec. Vous pouvez dès ce soir en constater le résultat.

Hélène Masson, Responsable

DÉLÉGATION

RESPONSABLE : **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

NOTRE ASSOCIATION DANS LE MILIEU RÉGIONAL

Nous demeurons convaincus de l'importance de notre implication régionale dans le domaine de la faune, de la flore et de l'environnement. C'est pourquoi nous sommes membres actifs des organismes suivants:

Regroupement régional des gestionnaires de Zecs (RRGZ)

Représentant : Martin Garon à titre de représentant de la Zec

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la MRC du Fjord du Saguenay

Représentant : Raynald Lapointe à titre de président de la Zec

Table d'harmonisation des Monts-Valin

Représentant : Hélène Masson à titre de représentant de la Zec

Nous nous engageons également dans différents comités ponctuels, dont entre autres celui du Ministère, de la MRC, d'Arianne Phosphate, le Valinouët, le Parc National des Monts-Valin, Zecs Québec et du comité pour l'entretien du chemin L-200, considéré à juste titre, comme l'accès à notre territoire.

TPS= 5% TVQ= 9.975% Année 2018

	2003 à 2005	2006 à 2007	2008 à 2010	2011 à 2013	2014	2015 2016	2017 2018
Membre	20 \$	20 \$	20 \$	25 \$	25\$	25\$	27\$
Pêche	92 \$	95 \$	105 \$	115 \$	120\$	125\$	125\$
Pêche & Chasse	118 \$	125 \$	135 \$	150 \$	150\$	160\$	160\$
Pêche & Chasse Accès	178 \$	190 \$	200 \$	220 \$	220\$	220\$	225\$
Pêche / Accès	152 \$	160 \$	170 \$	185 \$	190\$	200\$	205\$
Accès saison	60 \$	65 \$	65 \$	70 \$	70\$	75\$	80\$
Accès journalier	5,50 \$	6,50 \$	7,09 \$ 7,75\$	8.34\$ 8.70\$	8.70\$	9,57\$	10.44\$
Pêche 1 jour	16,50 \$	17 \$	17 \$	17 \$	18\$	18\$	18\$
Pêche 3 jours	32 \$	35 \$	35 \$	36 \$	36\$	36\$	36\$
Pêche 7 jours	40 \$	45 \$	45 \$	46 \$	46\$	46\$	46\$

Description			2017 Sans taxes	2018 Sans taxes	2018* avec taxes
Carte de Membre			27.00	27.00	31.04
Pêche			125.00	125.00	143.71
Pêche / Accès -Familial			205.00	205.00	235.70
Pêche / Accès –Universel			260.00	260.00	298.93
Pêche / Petit et gros gibier			160.00	160.00	183.96
Pêche / Petit et gros gibier / Accès -Familial			225.00	225.00	258.69
Pêche / Petit et gros gibier / Accès –Universel			285.00	285.00	327.68
Pêche/ Petit et gros gibier / Accès -Non-résident			270.00	270.00	310.43
Petit et Gros Gibier			150.00	150.00	172.46
Petit gibier			80.00	80.00	91.98
Orignal			148.00	148.00	170.16
Cerf de Virginie			120.00	120.00	137.97
Ours			95.00	95.00	109.23
<i>Étudiant de 18 ans à 25 ans</i>	17,50		17.50	17.50	20.12
<i>Étudiant de 18 ans à 25 ans</i>	21,00		21.00	21.00	24.14
<i>Moins de 18 ans</i>	Gratuit		Gratuit	Gratuit	Gratuit
Circulation avec un véhicule ou plus –Familial Membre			80.00	80.00	91.98
Circulation avec un véhicule ou plus –Familial Non membre			100.00	100.00	114.97
Circulation avec un véhicule ou plus –Universel Membre			135.00	135.00	155.22
Circulation avec un véhicule ou plus –Universel Non membre			155.00	155.00	178.21
PÊCHE	<i>Titulaire</i>	1 jour	18.00	18.00	20.70
	<i>Tarif Conjoint</i>	1 jour	12.00	12.00	13.80
	<i>Titulaire</i>	3 jours	36.00	36.00	41.39
	<i>Tarif Conjoint</i>	3 jours	21.00	21.00	24.14
		7 jours	46.00	46.00	52.89
	<i>Moins de 18 ans</i>	par jour	Gratuit	Gratuit	Gratuit
PETIT GIBIER	Par chasseur	1 jour	11.00	11.00	12.65
	Par chasseur	3 jours	20.00	20.00	23.00
	Par chasseur	7 jours	31.00	31.00	35.64
	<i>Moins de 18 ans</i>	par jour	2.00	2.00	2.30
ACCÈS	<i>Journalier</i>	Par véhicule	10.44	10.44	12.00
	<i>Moins de 18 ans</i>	Par enfant	.44	0,44	.50

En cas de disparité avec la tarification acheminée au MFFP, celle acceptée par le MFFP s'applique.

RAPPEL

**La Vente Pré-Saison aura lieu au
2496, rue Dubose à Jonquière (secteur Arvida)
(Bureau) de la Zec Martin-Valin**

Le jeudi 3 mai de **13 h à 20 h**
Le vendredi 4 mai de **13 h à 20 h**
Le samedi 5 mai de **10 h à 13 h**

À gagner : un remboursement de la valeur du forfait saisonnier acheté.

Service de paiement direct et de cartes de crédit disponible

PRINCIPALES DATES DE PÊCHE ET DE CHASSE SUR LA ZEC MARTIN-VALIN SAISON 2018 Ouverture de la pêche 18 mai 2018

Ours noir

Armes à feu, arbalète et arc 15 mai 2018 au 30 juin 2018
Arbalète et arc 1^{er} septembre au 16 septembre 2018

Lièvre d'Amérique	
Arme à feu, arbalète et arc	15 septembre 2018 au 31 mars 2019
Collet	15 septembre 2018 au 31 mars 2019

Gélinotte et téttras

Arme à feu, arbalète et arc 15 septembre 2018 au 15 janvier 2019

Orignal (<i>Saison 2018: Mâle avec bois de 10cm ou plus</i>)	
Arbalète et arc	1 ^{er} septembre au 16 septembre 2018
Arme à feu, arbalète et arc	22 septembre au 12 octobre 2018

Cerf de Virginie (*Saison 2018: Mâle bois de 7 cm et +*)

Arbalète et arc 3 novembre au 8 novembre 2018
Arme à chargement par la bouche 9 novembre au 11 novembre 2018

--	--

En cas de disparité avec les dates publiées par le MFFP, celles du ministère s'appliqueront.